

# *Règlement Intérieur*

## I - Fonctionnement

**Article 1** - Visa Sport Baby/Maman Gym est une action municipale dont l'objectif de base est la découverte et l'initiation de la gymnastique.

**Article 2** - Visa Sport Baby/Maman Gym est placé sous la tutelle de la Ville de Cagnes-sur-Mer qui définit chaque année son organisation, son fonctionnement et son budget.

**Article 3** - Visa Sport Baby/Maman Gym est ouvert à tous les enfants de 2 à 6 ans domiciliés ou scolarisés à Cagnes-sur-Mer (selon les créneaux définis)

**Article 4** - Les parents s'engagent à ce que leurs enfants pratiquent l'activité de manière régulière, tout en respectant les horaires de début et de fin d'activité.

**Article 5** - Toute absence doit être signalée à la Direction des Sports ou à l'Educateur Sportif.

Trois absences non justifiées ou signalées entraîneront la radiation de l'enfant au Visa Sport Baby/Maman Gym.

**Article 7** - En cas d'interruption partielle ou définitive des activités, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 8** - Aucune inscription, ne sera acceptée sans la restitution de la totalité des pièces à fournir.

## II - Responsabilité et Sécurité

**Article 1** - Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents pendant les trajets.

Il appartient donc à ceux-ci de vérifier les garanties d'assurances qu'ils ont contractées afin de faire établir, le cas échéant, un avenant couvrant les enfants pour la pratique des activités Visa Sport Baby/Maman Gym.

**Article 2** - La Ville de Cagnes-sur-Mer est responsable des enfants pendant le temps d'activité, à l'intérieur des sites sportifs désignés à cet effet.

**Article 3** - Les parents accompagnant leurs enfants à Visa Sport Baby/Man Gym doivent s'assurer de la présence effective de l'éducateur sur le site.

**Article 4** - L'enfant doit se présenter en tenue de sport et se conformer aux consignes de sécurité énoncées par l'Educateur.

**Article 5** - Autorise le Responsable de l'animation Visa Sport Découverte à prendre, en cas d'accident sérieux ou de problèmes de santé, toutes les mesures nécessaires à la santé de mon enfant selon les prescriptions des services de secours consultés en mes lieux et place, y compris leur intervention d'urgence et/ou l'hospitalisation.

Lu et approuvé

Date et Signature du Responsable de l'Enfant